

**Ministry of Education**

Early Years Division  
900 Bay Street  
24th Floor, Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto, Ontario M7A 1L2

**Ministère de l'Éducation**

Division de la petite enfance  
900, rue Bay  
Édifice Mowat, 24e étage  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2

**2014: PSF7****NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :** **Agences de paiement de transfert – Programmes de soutien à la famille**  
**Directeurs généraux**

**EXPÉDITEUR :** Pam Musson  
Directrice, Direction de la mise en œuvre des programmes pour la petite enfance  
Division de la petite enfance Ministère de l'Éducation

Marie Li  
Directrice, Direction de l'analyse et de la responsabilisation financières  
Division des politiques financières et des opérations  
Ministère de l'Éducation

**DATE:** **Décembre 19, 2014**

**OBJET :** **Trousse sur les ententes de services de 2015 – Programmes de soutien à la famille**

---

Nous sommes heureux de vous transmettre votre trousse sur les ententes de services de 2015 – Programmes de soutien à la famille, qui comprend votre entente de services et le document de référence des programmes de soutien à la famille de l'Ontario ainsi que le Document de référence sur les pratiques administratives, les services et le financement (le document de référence) pour 2015-2016.

**L'entente de service de 2015**

Le ministère de l'Éducation (le Ministère) a modifié son modèle d'entente de services afin de l'harmoniser au modèle d'entente normalisé de la fonction publique de l'Ontario. Vous connaissez peut-être déjà ce modèle d'entente de services, puisqu'il est employé

par certains ministères partenaires. Cette entente présente les conditions et les meilleures pratiques exigées par le gouvernement pour financer les bénéficiaires de paiements de transfert.

Le contenu de votre entente de services de 2015 est très similaire à celui de l'entente précédente. Vous constaterez que les modalités juridiques ont été raccourcies et que les termes employés dans les annexes ont été modifiés dans certains cas. Consultez l'annexe 1 pour en savoir plus sur les changements à l'entente de services.

Les ententes de services doivent être transmises au Ministère d'ici le **13 mars 2015**. Selon vos préférences, les agences ont l'option de transmettre leur entente de services signée **par courriel** à [tpa.edu.earlylearning@ontario.ca](mailto:tpa.edu.earlylearning@ontario.ca) ou encore, si ceci est impossible, vous pouvez transmettre 2 copies originales de votre entente signée par courrier postal,

Pam Musson, directrice  
Direction de la mise en œuvre des programmes pour la petite enfance  
Ministère de l'Éducation  
900, rue Bay, édifice Mowat, 24<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 1L2

Le Ministère vous transmettra une version numérisée, par courriel, ou une version papier, par la poste, de l'entente finale signée pour consignation.

### **Lignes directrices en 2015 du Document de référence sur les pratiques administratives, les services et le financement**

Quelques changements ont été apportés au *Document de référence*, notamment ce qui suit :

- **exigences de production de rapports allégées** – le Ministère a encore réduit la fréquence des rapports :
  - les agences ne sont plus tenues de soumettre un rapport de prévisions au Ministère. À partir de 2015-2016, les agences devront présenter deux rapports financiers au Ministère, soit leurs prévisions révisées et leurs états financiers, suivant l'échéancier donné dans les lignes directrices;
- **production tardive de rapports** – le Ministère a modifié les conséquences sur les versements des retards dans la soumission des ententes de services et des rapports financiers (prévisions révisées et états financiers), dans la politique de réduction progressive.. Le Ministère continuera d'aider les agences à produire leurs rapports financiers en temps opportun par des activités d'information,

d'offre de formation et de ressources à l'échelle régionale. Pour plus d'information, veuillez consulter les pages 8 ou 13 des lignes directrices;

- **nouvelle exigence de production de rapports** – les agences devront fournir l'adresse de tous les emplacements où des programmes de soutien à la famille financés par le Ministère sont offerts. Cette collecte d'information fait partie de notre engagement et notre redevabilité auprès du public, et nous aidera à mieux comprendre où les programmes et services financés par le Ministère se situent dans la province.

## **Services en français**

Dans les régions désignées sous le régime de la *Loi sur les services en français* (LSF), les agences sont tenues de se conformer aux exigences particulières décrites dans leur entente de services. Toute agence qui n'opère pas à son plein rendement doit soumettre chaque année un plan de renforcement de l'expertise au Ministère. Les plans de 2015 doivent être remis au ministère au plus tard le 30 juin 2015.

## **EXIGENCES DES RAPPORTS FINANCIERS**

### **SIFE 2.0 (ne s'applique qu'aux agences qui reçoivent plus de 350 000 \$)**

Comme vous le savez, les agences présentent actuellement leurs rapports financiers au Ministère au moyen d'un modèle de feuille de calcul Excel. Cette méthode a simplifié le processus de production des rapports financiers des agences pendant l'année de transition.

Le système de rapports financiers informatisé actuel du Ministère, le SIFE (Système d'information sur le financement de l'éducation), est un système Web qui permet aux bénéficiaires de fonds de remplir et de soumettre leurs rapports financiers en ligne. Ce système fait actuellement l'objet d'une modernisation, et la version mise à niveau (SIFE 2.0) devrait être en place pour la soumission des prévisions révisées de 2015-2016. Par conséquent, le modèle de feuille de calcul Excel pour les rapports financiers sera abandonné, et les agences commenceront l'an prochain à utiliser le SIFE 2.0 pour la soumission de leurs rapports financiers de 2015-2016. De la formation sera offerte aux agences au prochain exercice.

Le SIFE est un système convivial et facile d'accès qui facilite l'analyse et simplifie la production de rapports financiers. Le Ministère communiquera avec vous dans les prochains mois concernant la mise en service de ce nouveau système.

## **Prévisions révisées de 2015 (pour les agences de paiement de transfert qui reçoivent plus de 350 000 \$)**

Les agences sont tenues de soumettre leurs prévisions révisées de 2015 au plus tard le **31 août 2015**. De plus amples renseignements sur ce rapport seront offerts le printemps prochain.

### **Versements en 2015**

Les versements mensuels de 2015 seront calculés en fonction de vos prévisions révisées de 2014. Lorsque le Ministère aura reçu votre entente de services de 2015 signée, les versements mensuels seront mis à jour afin de refléter votre allocation pour 2015 et ce, de la façon suivante :

<b>Entente de services signée reçue au plus tard le :</b>	<b>Date de paiement :</b>
30 janvier 2015	3 mars 2015
27 février 2015	2 avril 2015
27 mars 2015	4 mai 2015

Votre collaboration continue est essentielle à la prestation des programmes de soutien à la famille partout dans la province. Votre conseillère ou conseiller en services de garde d'enfants, votre agente ou agent d'éducation et vos analystes financières ou financiers demeurent vos personnes-ressources au ministère de l'Éducation. Pour toute question ou préoccupation concernant cette note de service, communiquez avec les personnes-ressources habituelles.

Nous vous souhaitons, à vous et à votre famille, de joyeuses fêtes, et nous avons hâte de poursuivre notre collaboration en matière de soutien aux enfants et à leurs familles au cours de l'année qui vient.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

*Original signé par*

Pam Musson  
Directrice,

Marie Li  
Directrice,

Direction de la mise en œuvre des programmes pour la petite enfance  
Division de la petite enfance

Direction de l'analyse et de la responsabilité financières  
Division des politiques financières et des opérations

Pièces jointes :

Entente de programmes de soutien à la famille de 2015

*Document de référence sur les pratiques administratives, les services et le financement liés aux programmes de soutien à la famille de l'Ontario de 2015*

Formulaire des incidents graves liés aux programmes de soutien à la famille du ministère de l'Éducation de 2015

cc: Jim Grieve, sous-ministre adjoint, Division de la petite enfance, ministère de l'Éducation

Rupert Gordon, directeur, Direction des politiques et des programmes pour la petite enfance, Division de la petite enfance

Agentes et agents d'éducation, Direction de la mise en œuvre des programmes pour la petite enfance, Division de la petite enfance, ministère de l'Éducation  
Conseillères et conseillers en services de garde d'enfants, Direction de la mise en œuvre des programmes pour la petite enfance, Division de la petite enfance, ministère de l'Éducation

Analystes financières et financiers, Direction de l'analyse et de la responsabilité financières, Division des politiques financières et des opérations, ministère de l'Éducation

## Annexe 1 : Changements au xxx des ententes de soutien à la famille

Annexe	Description et changements										
Changements aux modalités juridiques de l'entente de services	<p>Le ministère a révisé le modèle d'entente de services 2015 pour l'harmoniser aux conditions générales et aux meilleures pratiques en fonction desquelles le gouvernement finance les bénéficiaires de paiements de transfert.</p> <p>Les définitions et les précisions des dispositions pour les programmes de services de garde d'enfants et de soutien à la famille ont été condensées.</p> <p>Une nouvelle disposition traite de l'élimination de matériel.</p>										
Changements aux annexes de l'entente de service	<p>Le ministère a harmonisé les annexes de l'entente de services aux normes de la FPO. Ci-dessous se trouvent les modifications apportées aux conventions d'appellation.</p> <p>Une quatrième annexe, soit le calendrier budgétaire, a été ajoutée à l'entente de services. L'information contenue dans cette annexe se trouve dans la ligne directrice et n'a pas changé par rapport aux années précédentes.</p> <table border="1" data-bbox="402 821 1414 1134"> <thead> <tr> <th data-bbox="409 829 927 888">Nom dans la version 2014</th> <th data-bbox="933 829 1408 888">Nom dans la version 2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="409 896 927 955">Annexe A – Description des services</td> <td data-bbox="933 896 1408 955">Annexe A – Description du projet</td> </tr> <tr> <td data-bbox="409 963 927 1022">Annexe B – Budget</td> <td data-bbox="933 963 1408 1022">Annexe B – Budget</td> </tr> <tr> <td data-bbox="409 1031 927 1089"></td> <td data-bbox="933 1031 1408 1089">Annexe C – Paiement</td> </tr> <tr> <td data-bbox="409 1098 927 1136">Annexe C – Rapport</td> <td data-bbox="933 1098 1408 1136">Annexe D – Rapports</td> </tr> </tbody> </table>	Nom dans la version 2014	Nom dans la version 2015	Annexe A – Description des services	Annexe A – Description du projet	Annexe B – Budget	Annexe B – Budget		Annexe C – Paiement	Annexe C – Rapport	Annexe D – Rapports
Nom dans la version 2014	Nom dans la version 2015										
Annexe A – Description des services	Annexe A – Description du projet										
Annexe B – Budget	Annexe B – Budget										
	Annexe C – Paiement										
Annexe C – Rapport	Annexe D – Rapports										